

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

EXTRAIT
du

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **31**

Procurations : **2**

Nombre de conseillers
absents : **0**

OBJET :
**Formation Spécialisée
en Matière de Santé,
Sécurité et Conditions
de Travail (F3SCT) –
Désignation Des
Membres**

SÉANCE DU MARDI 14 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 14 avril à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le
mercredi 9 avril 2026 s'est réuni en salle du Conseil à la Mairie de
THIERS, sous la présidence de Francis ROUX, Maire ;

Étaient présents :

Francis ROUX, Maire ;
Bernard DUNIAT, Anne LE BRAS, Louis-Emmanuel BODINAT, Claire
LOPEZ, Jean-François AUROY, Karine LEGRAND, Siome SEKHARI,
Palmyre SANNAJUST, Christophe CAPRON, Martine BERMUDEZ, Duran
YILMAZ, Laetitia BERNARD, Henri-Louis FAYET, Delphine BOUYSSSE,
Roger MORAND, Clothilde JOURDAIN, Mehmet Ali YILMAZ, Patricia
MUSLER, Vincent PIEDGRAND, Serap ALP, Christophe SAUZEDDE,
Cécile MINCHIN, Bruno BARGES, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Isabelle
LAVEST, Gérard BLOC, Hanife OZKAN, Eddy DUPORT, Sandrine DUCOS,
Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Cristelle DALBOS à Delphine BOUYSSSE,
Lawrence JULLIEN DE POMMEROL à Anne LE BRAS,

Secrétaire de séance :

Louis-Emmanuel BODINAT

**FORMATION SPÉCIALISÉE EN MATIÈRE DE SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL (F3SCT) –
DÉSIGNATION DES MEMBRES**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L.251-5 à L.251-10 ;
- **Vu** les articles R.252-30 et R.252-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs au représentant de l'Autorité territoriale désigné parmi les membres de l'organe délibérant de la Collectivité (Conseil Municipal) ;
- **Vu** le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux Comités Sociaux Territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- **Vu** la délibération n°7 du 16 juin 2022 relative à la création du F3SCT ;

- **Considérant** que conformément à l'article L. 251-9 du Code général de la fonction publique, une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est obligatoirement instituée au sein du Comité Social Territorial dans les collectivités territoriales et les établissements publics employant deux cents agents au moins » ;
- **Considérant** qu'en application de l'article 13 du décret du 10 mai 2021 précité, le nombre de représentants titulaires dans la formation spécialisée est égal au nombre de représentants titulaires dans le Comité Social Territorial, soit 4 représentants titulaires ;
- **Considérant** que les représentants de la collectivité ou de l'établissement public sont désignés par l'autorité investie du pouvoir de nomination, parmi les membres de l'organe délibérant, ou parmi les agents de la collectivité ou de l'établissement ;
- **Considérant** que pour chaque membre nommé, un suppléant doit être désigné ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :


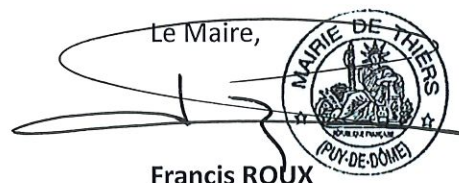
- **Fixe** au nombre de 4 les membres titulaires et au nombre de 4 les membres suppléants représentants le collège des représentants de la collectivité issus du Conseil Municipal au sein de la F3SCT ;
- **Désigne** les 4 membres titulaires représentants le collège des représentants de la collectivité issus du Conseil Municipal au sein de la F3SCT :
 - Francis ROUX pour le groupe « Mieux vivre à THIERS » ;
 - Anne LE BRAS pour le groupe « Mieux vivre à THIERS » ;
 - Claire LOPEZ pour le groupe « Mieux vivre à THIERS » ;
 - Gérard BLOC pour le groupe « THIERS 2026 » ;
- **Désigne** les 4 membres suppléants, représentants le collège des représentants de la collectivité issus du Conseil Municipal au sein de la F3SCT :
 - Lawrence JULLIEN DE POMMEROL pour le groupe « Mieux vivre à THIERS » ;
 - Henri-Louis FAYET pour le groupe « Mieux vivre à THIERS » ;
 - Martine BERMUDEZ pour le groupe « Mieux vivre à THIERS » ;
 - Sandrine DUCOS pour le groupe « THIERS 2026 » ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Louis-Emmanuel BODINAT

Le Maire,



Francis ROUX